

Pourquoi les pêcheurs français devraient pâtir du Brexit ?

Par Nicolas Gomont

Publié le 31/01/2020 à 11:37 | Modifié le 31/01/2020 à 11:55

Le Royaume-Uni quittera officiellement l'Union Européenne ce soir, vendredi 31 janvier à minuit. Une sortie qui inquiète particulièrement les pêcheurs français.

Brexit : des bateaux de pêche risquent de rester à quai

Si leur situation va rester inchangée pendant la période de transition, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre, les pêcheurs français pourraient être les grands perdants du Brexit. En témoigne les pêcheurs bretons normands et des Hauts-de-France, à cran, car très dépendants des bancs de poissons des eaux britanniques. « *Actuellement, on pêche plus de 50 %, voire 80 % à certaines périodes de l'année, dans les eaux territoriales britanniques, explique Bruno Margollé, co-propriétaire avec ses fils d'un chalutier à Boulogne-sur-Mer. Cette semaine, le bateau a pêché à 100% dans les eaux du Royaume-Uni car il y avait du vent. On a pu continuer le travail car ses côtes nous protégeaient* ».

Avec le Brexit, les pêcheurs français pourraient donc perdre l'accès aux eaux territoriales britanniques et avec, ses nombreuses ressources halieutiques, comme le macro, le hareng, le lieu, ou encore la sole. Aujourd'hui, plus de 600 navires français sont concernés. *« Nos bateaux vont réaliser 30 % de leur chiffre d'affaires dans les eaux britanniques, selon Emilie Gélard, en charge du dossier Brexit au Comité national des pêches maritimes. Mais c'est une moyenne ! Certains navires vont en être dépendants à 100% »*. Car si des navires vont pêcher près des côtes anglaises, c'est à cause d'espèces endémiques comme le lieu noir. *« Il n'y a pas forcément de possibilités de report »*, d'après Emilie Gélard. Si des bateaux ne peuvent plus pêcher dans les eaux britanniques, ils devraient rester à quai.

Beaucoup de pêcheurs britanniques ont voté pour le Brexit

L'inquiétude est forte pour ce qui est des captures mais s'étend à toute la filière. Les criées, les poissonniers et toute l'activité de transformation présente dans les ports français, qui traitent de nombreux poissons britanniques, pourraient être impactés. Pour l'instant, la période de transition qui s'ouvre demain prévoit un statut quo. Le Royaume-Uni reste lié à la politique commune de la pêche jusqu'au 31 décembre, au moins. Des négociations vont s'ouvrir. Si le sujet est brûlant économiquement, il l'est aussi politiquement. Car beaucoup de pêcheurs britanniques ont voté pour le Brexit, rappelle Frédéric Le Manach, le directeur scientifique de l'ONG Bloom. *« La question de la pêche a été un des enjeux majeurs de la campagne du Brexit, puisqu'il s'agit d'une question de souveraineté »*.

Actuellement personne ne semble savoir ce qu'il va se passer. *« La seule chose certaine est que les britanniques veulent sortir de la politique commune de la pêche »*. Mais il est probable que le statu quo se poursuive après la fin de l'année. *« Cela devrait arranger tout le monde en termes de commerce »*, estime Frédéric Le Manach. Sauf que la position actuelle des Britanniques est différente. Ils comptent bien reprendre le contrôle de leurs eaux et exclure les autres pêcheurs. Boris Johnson a encore promis cette semaine *« une nouvelle politique de pêche nationale fantastique »*. Mais la réalité économique pourrait reprendre le dessus. Le Royaume-Uni exporte aujourd'hui 75% de ses prises vers l'Union Européenne. Les pêcheurs français ne souhaitent, eux, qu'une chose : un deal gagnant-gagnant avec un accès aux eaux britanniques contre un accès au marché européen.

Baptiste Gaborit